

Position des Etats-Unis sur la réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU

Février 2006

Les réformes institutionnelles proposées le 21 mars 2005 par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, *In Larger Freedom*, comportent de nombreux volets. Outre les mesures proposées concernant l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil sur les Droits de l'Homme et le Secrétariat, Kofi Annan propose de réformer la composition du Conseil de Sécurité de l'ONU pour la rendre plus représentative, et donc plus légitime. En effet, depuis 1945, le nombre de membres a presque quadruplé et le rapport des forces n'est plus le même. Une première réforme du Conseil de Sécurité en 1965 créait 4 nouveaux postes de membres non permanents, faisant passer le total des membres de 11 à 15.

Le premier volet de la réforme du Conseil de Sécurité concerne la suppression du droit de veto des 5 membres permanents, procédé dénoncé comme non démocratique. On peut s'attendre à ce que les Etats-Unis s'y opposent dans la mesure où le Conseil de Sécurité de l'ONU pourrait alors prendre des décisions contre leurs intérêts. D'ailleurs, la probabilité d'un refus américain est renforcée par la présence de John R. Bolton au poste de Représentant des Etats-Unis. Ce dernier est un unilatéraliste dont les positions radicales ont obligé George W. Bush à utiliser le procédé de la nomination hors-session parlementaire pour outrepasser l'opposition du Congrès. L'administration Bush n'acceptera pas que les actions des Etats-Unis soient soumises à l'approbation internationale. De plus, l'adoption de résolutions critiques à l'égard d'Israël, pays allié, serait probablement plus fréquente. Par contre, on peut se demander si le droit de veto ne tombera pas en désuétude une fois que le Conseil sera élargi. En effet, son utilisation sera politiquement risquée.

Concernant le volet sur la composition du Conseil de Sécurité, Kofi Annan propose une option A, qui consiste en la création de 6 nouveaux membres permanents et de trois membres non-permanents, et une option B, qui appelle à la création d'une nouvelle catégorie de 8 membres dont le mandat serait de 4 ans renouvelables, et d'un poste non permanent. Les deux options conduisent à un Conseil de 24 membres. Toutefois, plusieurs groupes se sont formés à l'Assemblée générale pour mettre en avant d'autres propositions. Le « Groupe des 4 », constitué de l'Allemagne, du Japon, de l'Inde et du Brésil, qui aspirent à un siège permanent, rencontre l'opposition respective de l'Italie, de la Chine, du Pakistan et de l'Inde, réunis sous le nom du mouvement *Uniting for Consensus*.

La position de l'Administration Bush sur l'élargissement du nombre de membres

La Présidence américaine a fait savoir qu'elle était favorable à cette réforme mais que celle-ci devait s'inscrire dans la réforme globale de l'ONU. Les nouveaux membres devraient, selon une circulaire du Département d'Etat, être choisis en fonction de plusieurs critères : l'importance de leur économie, de leur population, de leurs capacités militaires, de leur engagement pour la démocratie et pour les droits de l'homme, de leur contribution financière à l'ONU et aux interventions onusiennes de maintien de la paix ainsi que de leur activité contre le terrorisme et la prolifération. D'autre part, un équilibre géographique doit être recherché.

Suite aux débats de juillet 2005, les Etats-Unis, suivis de la Russie et de la Chine, se sont opposés au G4, candidats aux postes de membres permanents. Ce groupe est partisan d'un Conseil de 25 membres dont 6 nouveaux membres permanents qui n'auraient pas le droit de veto pendant au moins 15 ans. Le G4 est soutenu par la France et le Royaume-Uni. Les Etats-Unis souhaitent quand à eux créer 2 ou 3 nouveaux sièges permanents. Puis, dans un discours à Tokyo, le Secrétaire d'Etat Condoleezza Rice se montrait favorable à ce que le Japon ait un siège permanent alors que son

prédécesseur Colin Powell s'y opposait car l'article 5 de la Constitution japonaise empêchait le pays de s'engager dans une guerre. La préférence pour le Japon au détriment de l'Allemagne serait due à l'opposition allemande à la guerre en Irak.

La position du Représentant américain aux Nations unies

Le 10 novembre 2005, John R. Bolton faisait une déclaration à la tribune de l'Assemblée des Nations unies. Dans son discours, le Représentant des Etats-Unis affirme que l'expansion du Conseil de Sécurité de l'ONU contribuerait à une plus grande efficacité. Les Etats-Unis sont prêts à accepter plusieurs options, même s'ils préféreraient adopter leur proposition d'une expansion modeste qui créerait des sièges permanents et non permanents. Le discours reprend les critères du Département d'Etat et réaffirme le souhait américain d'attribuer un siège permanent au Japon. Un autre siège devrait être attribué à un pays en développement. Pour les autres sièges, les Etats-Unis semblent prêts à accueillir les propositions des autres membres. Une expansion trop large du Conseil de Sécurité n'est toutefois pas souhaitable. Elle empêcherait ce dernier de poursuivre sa mission de maintien de la paix et de la sécurité de manière rapide et efficace. John R. Bolton ayant été nommé par George W. Bush, ce discours correspond sans aucun doute à la vision de la Présidence.

La position du Congrès américain

Le 9 février 2005, la Chambre des Représentants adoptait une résolution témoignant de sa volonté de voir l'Inde obtenir un siège permanent au Conseil de Sécurité de L'ONU. Le 15 juin, une autre résolution exprimait le souhait que le choix des nouveaux membres soit dicté par une volonté d'équilibre géographique. La résolution note que le Conseil de Sécurité actuel ne comporte aucun représentant africain ou d'Amérique latine. La Chambre décide donc de soutenir la candidature du Japon, de la République d'Inde, de la République fédérale d'Allemagne, de la République fédérative du Brésil et d'un membre approprié d'Afrique sans que ces membres ne bénéficient du droit de veto.

Le Sénat quant à lui a pris soin d'affirmer, dans une résolution datant du 1^{er} juillet 2005, que la réforme du Conseil de Sécurité constitue un nouveau traité qui se doit donc de recevoir l'approbation des deux tiers de ses membres. La Présidence devra donc tenir compte de sa position.

Une réforme du Conseil de Sécurité requiert un amendement de la Charte des Nations unies, ce qui nécessite une majorité des deux tiers à l'Assemblée générale et l'approbation des 5 membres permanents du Conseil de Sécurité. La position américaine sur cette réforme ne peut donc être ignorée.